

Agriculture | Accompagner la sortie des pesticides en viticulture



La chambre d'agriculture de la Gironde et le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) ont signé une convention ce lundi 3 juin, dans le cadre du dispositif de formation "zéro Herbicide. L'objectif est la mise en oeuvre des formations visant à préparer et à accompagner les viticulteurs à l'utilisation du désherbage mécanique. Destinées aux chefs d'entreprises comme aux salariés, ces formations doivent débiter à l'automne. Ce partenariat exemplaire s'inscrit dans l'objectif plus global de sortir le vignoble girondin des pesticides.

Sortir des pesticides est une obligation écologique, économique et humaine. Les attentes sociétales sont fortes sur la question des pesticides et sur la réduction de leur utilisation. Les enjeux sont environnementaux, économiques, mais aussi en termes de santé publique pour nos concitoyens. Ce lundi 3 juin, dans le cadre du Salon de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CFPPA ont signé une convention qui a pour objet de mettre en place des actions de formations à destination des viticulteurs. Le but est d'accompagner la filière viticole à l'arrêt des herbicides en viticulture. "C'est un grand défi pour les professionnels, indispensable pour l'avenir. Ce type de formation est fondamental et aussi pour les salariés de ces exploitations," a souligné Jean-Louis Dubourg.

Ces actions de formation qui doivent débiter dès l'automne concerneront principalement l'utilisation du désherbage mécanique. Destinées aux chefs d'entreprises comme aux salariés, pouvant être dispensées de manière collective ou individuelle, ces formations seront composées de trois modules : Connaissance théorique sur le travail du sol et des outils ; mise en pratique du travail du sol et mise en pratique du travail du sol en entreprise (formation sur-mesure à l'exploitation) Les formations sont accessibles aux fonds de formations FAFSEA et VIVEA. Ces formations seront animées par des conseillers de la Chambre d'Agriculture ainsi que des formateurs du CFPPA/

Une démarche globale

Cette convention s'inscrit dans un plus vaste programme d'actions de la Chambre d'Agriculture de la Gironde qui accompagne les viticulteurs dans l'amélioration de leurs pratiques : journées de démonstration, programme Zéro Herbicide en partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde, conseil viticole personnalisé axé sur des

actions de prophylaxie, des programmes de traitements sans produits CMR, le recours aux produits de bio-contrôle, des alternatives au désherbage chimique, l'utilisation des engrais verts et des couverts végétaux... La Chambre d'Agriculture de la Gironde est également impliquée dans le projet VitiREV avec la Région Nouvelle Aquitaine et les acteurs de la filière viticole ; un projet de territoire d'envergure pour accompagner la sortie des pesticides en viticulture.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 03/06/2019

[Url de cet article](#)